



MAIRIE de RESSONS-LE-LONG



La Vache Noire – Montois – Cheneux – La Montagne – Mainville – Gorgny – Pontarcher

COMPTE RENDU

Séance	CONSEIL MUNICIPAL
Date-Heure	01/12/2015 à 19h30
Lieu	Mairie
Session	Publique
Référence	CM-CR-2015-08
Etat du document	-

Présents	Nicolas Rébérot Patricia Lucot Laure Médot Viviane Cendra Marc Guérin Eric Debosque	Dominique van Zuilen Francis Hutin Nadège Boin Antoine Ferté Silvie Szczuka Bertrand Pointier
Absents excusés	Nathalie Faccioli, Benjamin DUBOIS	
Absente	Christine Franse	
Procuration	Benjamin DUBOIS à Nicolas REBEROT	
Secrétaire de séance	Laure Médot	
Début de la séance	19 h 30	
Fin de la séance	22h00	

Conseillers en exercice :	15
Conseillers présents :	12
Conseillers votants :	13

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 novembre 2015

Date d'affichage : 24 novembre 2015

MENTION D’AFFICHAGE

Monsieur le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du lundi 23 septembre 2015, a été affiché par extrait à la porte de la Mairie, le lundi 30 septembre 2015 dans les conditions prévues à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONVOCATION

Le 23 novembre 2015, nous, Nicolas REBEROT, Maire de Ressons le Long, avons convoqué le Conseil Municipal en séance ordinaire pour le mardi 1^{er} décembre 2015 à 19h30, en salle du conseil municipal.

PROCES-VERBAL

Le Conseil Municipal de Ressons le Long, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, le mardi 1^{er} décembre 2015 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Nicolas REBEROT, Maire.

Ordre du jour

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve sans observation, ni modification, le procès-verbal des délibérations prises en séance du 23 septembre 2015.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de nommer le secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal désigne Laure Médot, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1 – Finances

- 11 – Vente/acquisition
 - 111 – Vente terrain cour gare
 - 112 – Acquisition succession carrier
 - 113 – Revente à SEDA terrains de l'échange carrier
- 12 – DBM3 M49
- 13 – DBM2 M14
- 14 – Subvention ACPG/CATM
- 15 – Indemnité comptable au trésor
- 16 – Tarifs 2016

2 – Personnel

- 21 – Création de poste et mise à jour tableau des emplois
- 22 – Modalités indemnités agents

3 – Affaires générales

- 31 – SDCI
- 32 – Avis enquête publique Greenfield
- 33 – Convention Satese
- 34 – CDDL SPANC

4 – Divers

- 41 – Motion baisse dotation
- 42 – Divers

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

Rapporteur	N°	Intitulé			Vote de la délibération
Nicolas REBEROT	20151201-144-01	Examen DIA	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20151201-145-02	Examen des décisions prises dans le cadre des délégations au Maire	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20151201-146-03	Vente terrain cour gare	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20151201-147-04	Acquisition succession Carrier	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20151201-148-05	Revente à SEDA terrains échange Carrier	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20151201-149-06	DBM 3 M49	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20151201-150-07	DBM 2 M14	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20151201-151-08	Amortissement 204	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20151201-152-09	Subvention complémentaire à l'association des portes drapeaux	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20151201-153-10	Indemnités comptables au Trésor	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20151201-154-11	Tarifs 2016	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité

Nicolas REBEROT	20151201-155-12	Création de poste	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20151201-156-13	Mise à jour tableau des emplois	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20151201-157-14	Modalités indemnités agents	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20151201-158-15	SDCI	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20151201-159-16	Avis enquête publique Greenfield	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20151201-160-17	Convention Satese	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20151201-161-18	CDDL SPANC	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20151201-162-19	Motion baisse dotation	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité

Objet : Examen des déclarations d'aliéner – n°2015-144-01

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'aucune DIA n'est parvenue depuis le dernier conseil municipal.

Objet : Examen des décisions prises dans le cadre des délégations au Maire – n°2015-145-02

Rapporteur : Monsieur le Maire

M. le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie
Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les délégations accordées à M. le Maire par délibérations n° 2014-049 et n° 2014-050 du Conseil Municipal de Ressons le Long en date du 28 mars 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- A) Décision n°2015-138 du 06/10/2015 : prix du bail à l'association de chasse
- B) Décision n°2015-139 du 23/10/2015 : signature d'une convention avec le SIVOS
- C) Décision n°2015-140 du 02/11/2015 : perception pour placement équins errants dans un lieu dépôt
- D) Décision n°2015-141 du 10/11/2015 : signature d'une convention avec M. Rémy CARRIER
- E) Décision n°2015-142 du 16/11/2015 : signature d'une convention avec Maître Laurent LANDRY
- F) Décision n°2015-143 du 20/11/2015 : autorisation d'ouverture d'une ligne de trésorerie

1 – FINANCES

11- Vente / acquisition

111 –Vente terrain cour gare - n°2015-146-03
RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Monsieur le Maire annonce au conseil municipal que la société IEM, sise 24 rue Auguste Chabrières, 75015 Paris est intéressée par l'acquisition de la parcelle issue de l'ancienne cour de la Gare à la Vache Noire d'une surface d'environ 1030m².

Le Maire rappelle que ce terrain ne présente pas d'intérêt pour la collectivité en l'absence de projet communal sur ce secteur. Ce terrain pourrait être estimé à 1€ / m² soit 1030 € en cas de vente. Il pourrait également faire l'objet d'un échange de terrain d'une surface comparable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le maire à procéder à la vente du terrain ou à un échange de terrain dans les conditions ci-dessus
- Que les frais afférents à la vente ou à l'échange seront à la charge de l'acquéreur

- D'autoriser l'acquéreur à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme dès à présent le cas échéant
- D'autoriser le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de ce terrain de gré-à-gré

112 – Acquisition succession Carrier- n°2015-147-04

RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Le Maire informe le conseil municipal que les propriétaires ont accepté l'offre de la commune et demande au conseil municipal de bien vouloir confirmer cette acquisition.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Autorise M. le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces terrains dans les conditions reprises ci-dessus ;
- Donne pouvoir de régulariser l'acte de vente à recevoir par Me FRANCOIS notaire à ATTICHY

113 – Revente à la SEDA terrains de l'échange Carrier- n°2015-148-05

RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

M. le Maire expose au conseil que dans le cadre du projet d'écoquartier de la Trésorerie, des parcelles de terrain ont été acquises par la commune de Ressons le Long.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide de vendre les parcelles à la SEDA au prix comprenant le coût d'acquisition réel à savoir les valeurs de chaque parcelle auxquels s'ajoutent les frais d'actes et de libération des terres ;
- Dit que les frais de la vente seront à la charge de l'acquéreur ;
- Autorise M. le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de ces terrains par la SEDA ;
- Donne pouvoir de régulariser l'acte de vente à recevoir par Me FRANCOIS notaire à ATTICHY

12 – DBM 3 M49 - n°2015-149-06

RAPPORTEUR : Bertrand POINTIER

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n°3 au budget annexe assainissement de l'exercice 2015 (la présente décision modificative est votée au chapitre) :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE la décision modificative

13 – DBM 2 M14- n°2015-150-07

RAPPORTEUR : Bertrand POINTIER

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n°2 au budget de l'exercice 2015 (la présente décision modificative est votée au chapitre pour la section de fonctionnement et à l'opération pour la section investissement) :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE la décision modificative.

Fixation de la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées - n°2015-151-08

RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide d'amortir le compte 204, comme suit :

- 3 ans pour le financement des biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises, non mentionnées ;
- 3 ans pour le financement des biens immobiliers ou des installations ;
- 3 ans pour le financement des projets d'infrastructures d'intérêt national.

14 - Subvention ACPG/CATM - n°2015-152-09

RAPPORTEUR : Patricia LUCOT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide d'allouer à l'association ACPG/CATM, au titre de l'année 2015, une subvention :

- d'un montant de **30 euros** (trente euros)

15 – Indemnités aux comptables au Trésor - n°2015-153-10

RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Le Maire informe le conseil municipal que la commune de Ressons le Long a eu un nouveau receveur municipal depuis le 1^{er} septembre 2015 en la personne de Mme Colette Bardoulat.

Il convient ainsi de délibérer sur l'attribution ou non de l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor Public, chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'accorder à titre personnel à Mme Colette Bardoulat, receveur municipal, l'indemnité de conseil au taux de 100% pour la prestation d'assistance et de conseil des services de la commune de Ressons le Long pour la période du 1^{er} septembre 2015 au 31 décembre 2015, soit 120 jours,

16 – Tarifs 2016 - n°2015-154-11

RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'appliquer les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} décembre 2015 :

2 – PERSONNEL

21 – Création de poste et mise à jour tableau - n°2015-155-12

RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Le Maire explique au conseil municipal que Madame Karine LANTERNIER a demandé de changer de cadre d'emploi afin de passer d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe à adjoint d'animation 2^{ème} classe. Au regard du poste occupé depuis plusieurs années, ce changement de cadre d'emploi peut être réalisé par intégration directe de l'agent. Elle se traduit par une radiation du cadre d'emplois ou du corps d'origine, et par une intégration concomitante dans celui d'accueil, sans période de détachement intermédiaire ni application d'aucune autre position statutaire de transition. Pour cela il convient de créer un poste.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE : d'adopter les propositions de Monsieur le Maire

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 64, article 64111.

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs – n°2015-156-13

RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Suite à la création du poste d'adjoint d'animation territorial,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de mettre à jour le tableau des emplois à compter du 1^{er} décembre 2015 :

22 – Modalité indemnités agents - n°2015-157-14

RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération 2009-045 en date du 2 juin 2009, le conseil municipal avait défini les modalités des régimes indemnitaires des agents. A l'époque, les écoles du 1^{er} degré étant gérées par le SIVOS Montigny Ressons, il n'avait pas été délibéré de régime indemnitaire pour les agents du cadre d'emploi relevant de la filière d'animation.

Or, à ce jour, la commune ayant repris la compétence scolaire en raison de la procédure de dissolution du SIVOS, il convient dans un souci d'équité entre agent, d'étendre les modalités du régime indemnitaire à l'ensemble des cadres d'emploi présent au tableau des effectifs.

3 – AFFAIRES GENERALES

31 – SDCI - n°2015-158-15

RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Le Maire rappelle que M. le Préfet de l'Aisne a présenté son projet de Schéma Départemental de Coopération intercommunale à la commission ad hoc et que ce schéma a été notifié à la commune de Ressons le Long.

Le Maire rappelle au conseil que ce schéma prévoit la fusion de notre Communauté de Communes du Pays de la Vallée de l'Aisne (CCPVA) avec celle de Villers-Cotterêts Forêt de Retz (CCVCFR).

Le projet de schéma prévoit en outre, la dissolution de syndicats auxquels adhèrent la commune de Ressons le Long à savoir le Syndicat des Eaux de la Région de Vic sur Aisne (SERVA) ainsi que le syndicat de gestion du Ru de Retz. Ces syndicats exerçant une compétence ayant vocation à être transférée au futur EPCI issu de la fusion de la CCPVA et de la CCVCFR.

Le conseil municipal,

- **ÉMET un avis favorable** sur le projet de SDCI de Monsieur le Préfet quant à une fusion de la Communauté de communes du Pays de la Vallée de l'Aisne (CCPVA) avec la Communauté de communes de Villers Cotterêts Forêt de Retz (CCVCFR) ;
- **ET DEMANDE** le rattachement des communes situées au nord de la Communauté de communes de l'Ourcq et du Clignon (CCOC) appartenant au bassin de vie de Villers-Cotterêts et qui auront exprimé, par délibération, leur volonté de rejoindre le futur EPCI issu de la fusion entre la CCPVA et la CCVCFR ;
- **ÉMET un avis favorable** sur le projet de SDCI de Monsieur le Préfet quant à la dissolution du SERVA
- **ÉMET un avis favorable** sur le projet de SDCI de Monsieur le Préfet quant à la fusion/extension des syndicats pour l'aménagement du ru de Retz, d'aménagement et de gestion du ru de Voidon et de ses affluents ainsi que celui pour l'entretien et de l'aménagement de la Crise

32 – Avis enquête publique Greenfield - n°2015-159-16

RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par arrêté en date du 16 septembre 2015, le Préfet de l'Aisne prescrivait une enquête publique du 4 novembre 2015 au 4 décembre 2015 inclus relative à la demande d'autorisation d'épandage de la SAS Greenfield.

Le conseil municipal,

Considérant qu'en l'état actuel des choses et dans la mesure où nous produisons des déchets, il convient d'assumer la filière de traitement ;

Considérant que l'épandage ne fait que trop rarement l'objet d'un épandage conforme à la réglementation en vigueur et respectueusement des riverains, notamment en matière de délai de stockage et de distance d'épandage ;

Emet un avis favorable à la demande déposée par la société Greenfield SAS sous réserves :

- que l'épandage réalisé ne porte aucun préjudice aux riverains ni aux zones protégées tant au titre de l'environnement qu'au titre architectural.
- qu'un contrôle du suivi des délais et des sites de l'épandage des boues soit réalisé par un organisme extérieur à la charge de l'entreprise

33 – Convention SATESE - n°2015-160-17

RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la convention de partenariat signée en 2012 avec le Conseil général de l'Aisne pour la mise à disposition d'un service d'assistance technique au sein du service de l'eau est arrivée à échéance.

Le Conseil départemental de l'Aisne propose de la renouveler dans les mêmes conditions pour une nouvelle période de trois années courant du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018. A titre d'information, la cotisation annuelle des sept derniers exercices est restée stable et égale à 0,17€ par habitant.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention à intervenir.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention,
- s'engage à inscrire les sommes nécessaires au budget pour financer la rémunération forfaitaire sollicitée par le Département de l'Aisne.

34 – CDDL SPANC - n°2015-161-18

RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Monsieur le maire informe de la réception d'un courrier de la CCPVA demandant aux communes de se positionner sur leurs réalisations des assainissements non collectifs afin de pouvoir libérer les subventions le cas échéant.

Au vu de la suppression des subventions de l'agence de l'eau, il est décidé de ne pas poursuivre les travaux d'assainissement non collectif pour le moment à Ressons le Long. Ainsi les subventions du SPANC peuvent être libérées.

4 – DIVERS

41 – Motion baisse dotation - n°2015-162-19

RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Ressons-le-Long rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Ressons-le-Long estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Ressons le Long soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

42 – Divers

Demande sponsor 4L Trophy :

Nicolas Réberot informe de la demande reçue d'un participant pour le financement du 4L Trophy. Après discussion il est donc décidé de lui proposer une aide matérielle pour cet événement.

Accueil extrascolaire

Nicolas Rébérot informe du recrutement de Geoffrey Bourgeois en contrat avenir. Cet agent passant son BAFA, il est proposé d'avoir une réflexion sur une éventuelle ouverture d'un centre de loisirs d'une durée d'une semaine pendant les vacances d'été.

Téléthon

Patricia Lucot informe du déroulé de la journée du samedi 5 décembre à savoir vente de gâteaux, confitures, objets confectionnés par les enfants sur la place de la mairie.

Père Noel :

Patricia Lucot informe de la venue du Père Noël le dimanche 20 décembre à la salle Saint Georges

Service civique :

Patrice Lucot informe du recrutement d'Axel Destrez pour l'accomplissement d'un service civique.

Conseil Municipal Jeunes :

Patricia Lucot informe des prochaines élections le 16 décembre 2015.

USEDA :

Francis Hutin relate la dernière réunion du 3 novembre et notamment les discussions sur la fibre optique. Nicolas Rébérot informe de la possibilité de prise en charge par les Communautés de Communes de cette compétence. Cette possibilité doit être étudiée en conseil communautaire.

Eclairage public:

Francis Hutin indique qu'il reste des ballons fluorescents et qu'aujourd'hui il n'est plus possible de s'en procurer. C'est notamment le cas pour Gorgny et Mainville.

Francis Hutin informe également de 2 projets en cours pour l'installation de nouveaux éclairages :

Projet 1 : 2 éclairages au niveau de la route nationale 31 et 1 éclairage à l'entrée de Cheneux (6 882.64 € HT)

Projet 2 : 2 éclairages au niveau du marais de la noix et 1 à l'entrée du Montois (8478.37 € HT)

Ces projets seront étudiés lors de l'élaboration du budget.

Panne électrique La Vache Noire :

Nicolas Rébérot informe d'une panne du réseau électrique publique survenue le lundi 30 novembre 2015.

La réparation doit avoir lieu le mercredi 2 décembre 2015. Dans l'attente le système a été forcé afin d'éclairer le secteur.

Salon des Maires :

Francis Hutin, Patricia Lucot et Dominique Van Zuilen informe s'être rendu au salon des maires à Chauny.

L'opération « Un arbre pour le climat ! »

Patricia Lucot informe de cette opération qui vise à déployer un dispositif de mobilisation des citoyens et des communes, pour planter des arbres dans toute la France durant les mois précédant la COP21.

Patricia Lucot indique se rapprocher des écoles pour mener cette opération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

Le 8/12/15

Le maire,

Nicolas REBEROT